



# Ville de Saint Georges de Mons

(Puy de Dôme)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUN 2011 A 18 HEURES

L'An deux mil onze, le vingt huit juin, le **Conseil Municipal de la Ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 18 H, Salle du Conseil en Mairie de Saint Georges de Mons, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur Camille CHANSEAUME, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 28/06/2011

Présents : M. CHANSEAUME, Maire

MM. ARCHAUD, MAZUEL, KASPAR, VALANCHON, ROGER, BALY, BEROUHARD-FERRANDON, BOURDAROT, CHAMBON, FESSLER, LUSERGA, MATHIEU, POULET.

Excusés : Mme GAY ayant donné procuration à Mme ROGER  
Mr POREBSKI ayant donné procuration à Mr ARCHAUD  
Mme FAURE DELORME ayant donné procuration à Mr KASPAR

Absente : MM. CHORAO, MASSAULT

Mr KASPAR a été élu secrétaire de séance.

Une minute de silence a été observée en la mémoire de Cyrille PALMIER, décédé le 2 juin dernier. Monsieur le Maire a retracé la carrière de Cyrille PALMIER, élu la première fois en 1977 et adjoint au maire de 1989 à 2008.

A l'invitation de Mr CHAMBON, Mr et Mme TURPIN, nouveaux propriétaires du Super U, se sont présentés au Conseil Municipal. Monsieur le Maire, au nom de la Municipalité, leur souhaite la bienvenue dans la Commune et tous ses vœux de réussite.

### QUESTIONS DEBATTUES

(Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires)

#### Biens de section

Mr Claude ARCHAUD a invité le Conseil Municipal à réfléchir sur le devenir des sections de la commune qui n'ont plus de commissions syndicales pour les gérer depuis plus de 20 ans. Cette absence de commissions fait qu'il appartient au Conseil municipal de les gérer pour le compte de leurs habitants. Il rappelle que beaucoup d'entre elles ne possèdent que très peu de biens comme des places au cœur des villages ou du petit patrimoine (lavoir par exemple). Cette situation est le cas des sections de Mouly, du Vernet et de la Bussière. D'autres disposent de terrains ou de bois générant des produits.

Avec la disparition de la mémoire collective, des situations autrefois très claires et acceptées par les uns et les autres car héritées du passé, s'avèrent aujourd'hui compliquées et peuvent provoquer des désaccords et des incompréhensions entre les habitants.

Aussi, Mr ARCHAUD propose que le Conseil Municipal engage une réflexion visant à dissoudre les sections de la Commune en fixant préalablement des règles définissant la destination de leurs biens étant entendu que les places et terrains sur lesquels sont implantés du petit patrimoine doivent rester dans le domaine collectif. Il en va différemment des autres biens.

Après discussions, le Conseil Municipal décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion l'engagement de la procédure de dissolution des sections de Mouly et du Vernet lesquelles n'ont plus de commissions syndicales depuis plus de 20 ans.

#### Budget général - Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal approuve une décision modificative n°1 au Budget Général équilibrée à 2 570 € en section de fonctionnement et à 14 556 € en section d'investissement.

#### Subventions à deux associations

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 150 € aux conscrits de Saint Georges de Mons et une subvention de 146 € au Comité des Fêtes de Saint Georges pour la prise en charge des déficits de la Fête du mois d'avril et du repas des anciens (Mr BOURDAROT n'ayant pas participé ni au débat et ni au vote pour cette dernière délibération).

### **Fonctionnement du restaurant scolaire pour l'année 2011/2012**

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les tarifs pour l'année scolaire 2011/2012 :

- Elèves de 1,47 € à 1,50 €
- Adultes de 2,63 à 2,80 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal a débattu sur le principe de paiement des repas et réfléchit à la mise en place d'une facturation des repas en fin de mois ou de trimestre en lieu et place des tickets. Il réfléchit également à la mise en place d'une inscription au service en début de trimestre et à un troisième tarif pour les élèves déjeunant exceptionnellement ceci afin d'éviter les effets d'opportunité qui peut pénaliser parfois les enfants déjeunant régulièrement.

Une décision sera prise d'ici la fin de l'année 2011 pour une éventuelle mise en œuvre à la rentrée de janvier 2012.

### **Rachat de la Maison Mathieu à l'EPF-Smaf – Financement de l'opération**

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de financement de l'Etablissement Public Foncier-Smaf pour le rachat à celui-ci de la Maison MATHIEU pour un montant de 28 096,49 € auxquels s'ajoutent 1 388,71 € de frais financiers. Ce financement porte sur 3 années à compter de 2012 pour une annuité de 9 828,40 €.

### **Travaux d'éclairage public – Mise aux normes 1<sup>ère</sup> tranche**

Le Conseil Municipal arrête la première tranche de travaux de mise aux normes de l'éclairage public communal pour un montant de 15 000 € HT dont 45 % sont à la charge de la Commune pour 6 750 €, le solde étant pris en charge par le SIEG. Sont concernés dans cette 1<sup>ère</sup> tranche les villages de la Vauzaine, de Lafont et de Pourtières ainsi que le secteur de la Rue des Ecoles.

### **Acquisition d'un défibrillateur – Demande de subvention au Conseil Général**

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Conseil Général de 915 € correspondant à 50 % du coût d'acquisition d'un défibrillateur (1 830 € HT). Celui-ci sera installé dans la salle des fêtes.

### **Point sur la situation du Cinéma La Viouze**

Mr ARCHAUD a donné le compte-rendu d'une réunion du 8 juin dernier organisée par Aubert et Duval sur l'avenir du Cinéma la Viouze lequel est actuellement géré par une SARL.

Il semblerait que cette SARL soit régulièrement déficitaire et que cette situation ne peut durer plus longtemps. Aubert et Duval propose qu'une association soit créée pour la gestion du cinéma, l'industriel s'engageant par ailleurs à verser une subvention annuelle. Le dossier a été transmis à Manzat Communauté.

Monsieur MATHIEU quitte la séance à 20 heures 30.

### **Maison de la Musique**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier de la Maison de la Musique qui doit être installée dans la Maison BATISSE aux Ancizes. Les élus des Ancizes ont fait part à Manzat Communauté de leur souhait de vendre ce bâtiment alors que celui-ci devait être initialement mis gracieusement à disposition. Ce changement de position bloque ce dossier car il va à l'encontre des règles fixées par Manzat Communauté et la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, qui précisent que les projets décidés antérieurement à l'adhésion des communes des Ancizes et de Saint Georges de Mons à Manzat Communauté étaient repris intégralement, ce qui est le cas de la Maison de la Musique (arrêtée précédemment par le SIVOM) et de la Médiathèque de Manzat.

Le Conseil Municipal se déclare préoccupé par ce changement de position de la Commune des Ancizes qui fait prendre des risques sur la pérennité de l'école de musique de l'Union Musicale en Combrailles. Il appelle donc à un positionnement rapide et définitif de la Commune des Ancizes afin de rechercher si nécessaire et rapidement une alternative. Il s'agit également de rassurer les dirigeants de l'Union Musicale sur la volonté politique d'aboutir sur ce dossier mais aussi de ne pas perdre les financements obtenus pour ce projet (plus de 70 % de subventions).

### **Dénomination d'un lieu-dit**

Le Conseil Municipal décide de nommer le site d'implantation d'UKAD « la Croix de Biolet ».

### **Bail de chasse – Retrait de la délibération du 14 décembre 2010**

Le Conseil Municipal décide de rapporter sa délibération du 14 décembre 2010 octroyant un bail de chasse aux sociétés de chasse de Manzat et de Laty sur les terrains de la section de Jeansol situés sur la Commune de Manzat. Il décide également de résilier le bail de chasse du 27 août 1966 accordé à la société de chasse de Manzat.

### **Logements Domocentre – Proposition d'acquisition des logements**

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la vente au profit de Domocentre des logements Plein Sud sous réserve de l'établissement d'un projet de réhabilitation des bâtiments et des abords et de la garantie que la revente de ces logements pour l'accession à la propriété n'excède pas 20 % d'entre eux.

### **Autorisations d'absence accordées au personnel communal**

Le Conseil Municipal décide de revoir le régime des autorisations d'absence accordé au personnel communal pour le mettre en corrélation à celui accordé au personnel de Manzat Communauté.

### **Débat sur le SCOT du Grand Clermont**

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont qui définit les grandes orientations de développement jusqu'à l'horizon 2030 (qui se termine le 7 juillet prochain), le Conseil Municipal déclare sa préoccupation sur ce projet qui risque de fragiliser plus encore les territoires ruraux. Il regrette que les appels lancés pour une meilleure concertation entre les territoires n'aient pas été suivis d'effets de même que les annonces de rencontres par les porteurs de ce projet avec les élus du SMAD des Combrailles. Il note également que le projet ne comporte aucune perspective sur les infrastructures de transport collectif entre le Grand Clermont et les zones rurales. Le Conseil Municipal s'inquiète également du risque lié à l'extension de l'urbanisation sur des terres comme la Limagne qui sont les terres les plus riches d'Europe. Toutes ces remarques seront adressées au Commissaire-enquêteur.

### **Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal**

Bien que le territoire de Manzat Communauté ne soit pas concerné par le projet de schéma présenté par le Préfet du Puy de Dôme prévoyant le regroupement de certaines communautés de communes et le rattachement à des EPCI de communes isolées, le Conseil Municipal note que les communautés de communes dites « riches » ne voient pas, pour la plupart, leur périmètre modifié, le projet présentant des regroupements que pour les structures ayant des ressources plus faibles. Le Conseil s'inquiète des conséquences d'un tel projet qui reviendrait, s'il venait à être mis en œuvre, à condamner à plus ou moins long terme les territoires les plus fragiles. Il constate que ce projet ne tient pas compte de la nécessaire solidarité qui doit prévaloir entre les territoires et du risque de désertification qu'il va accentuer.

### **Régie de recette des droits de place – Augmentation du montant de l'encaisse**

Le Conseil Municipal décide de porter l'encaisse de la régie de recettes de 150 € à 300 €, ceci pour tenir compte de l'augmentation des encaissements liés à la mise en place de la nouvelle foire mensuelle.

### **Aménagement de la RD 90 entre Pagnat et les Richards**

Le Conseil Municipal accepte de céder au prix de 160 € deux terrains au Conseil Général du Puy de Dôme d'une surface globale de 470 m<sup>2</sup> pour l'aménagement de la RD 90 entre les Richards et Pagnat.

### **Rapport sur les délégations données au Maire**

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain sur 5 demandes de DIA et qu'il a signé deux marchés :

- un contrat de maîtrise d'œuvre du programme de travaux de voirie 2011 avec le cabinet BGN pour un montant de 2 600 € HT
- un contrat d'étude de faisabilité pour la fabrication de repas au restaurant scolaire pour le service communautaire de portage de repas à domicile avec le cabinet EUCLID pour un montant de 6 600 € HT

### **Compte-rendu d'activités des syndicats intercommunaux**

Mr FESSLER a rendu compte des activités du SICTOM de Pontaurmur-Pontgibaud. Il a rappelé l'inauguration de la déchèterie des Ancizes le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

### **Questions diverses**

Motion contre le projet de transfert en gare de Paris Bercy des arrivées et départ des trains de la ligne Clermont-Ferrand.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (moins une abstention – Mr KASPAR) la motion proposée par le Conseil Régional

Mr FESSLER regrette qu'une telle mobilisation des pouvoirs publics locaux n'ait pas eu lieu pour la défense des infrastructures ferroviaires locales, en l'occurrence la ligne Volvic – Lapeyrouse.

La séance est levée à 22 heures 15.

Affiché le 29 juin 2011.

**Le Maire de Saint Georges de Mons**

**Mr Camille CHANSEAUME**